

N° 08/00240
du 21/06/2008

GAJ: l'avis famille n'a pas été réalisé, personne n'ayant répondu à
AT/AB l'appel téléphonique, sans que soient mentionnés le
déclenchement de la messagerie du portable, ni
le nombre de sonneries

COUR D'APPEL DE DOUAI**ORDONNANCE****APPELANT :****M. Houari H. [REDACTED]****né le 05 Février 1969 à OULED BESSEM TISSEMSILT (ALGERIE)
de nationalité ALGERIENNE**

Comparant en personne

Assisté de Maître Anne CHAMPAGNE (avocat au barreau de Douai)
et de Monsieur CHOUJA Miloudi interprète en langue arabe, serment
préalablement prêté**INTIME :****Monsieur le Préfet du Nord représentant L'Etat Français,
régulièrement convoqué
non comparant ni représenté****CONSEILLER DELEGUE : Anne THIEFFRY, conseiller, désigné par ordonnance du 7 avril 2008
pour remplacer le premier président empêché****GREFFIER : Audrey BACHIMONT****DEBATS : à l'audience publique du 21/06/2008 à 14 heures 00****ORDONNANCE : donnée à Douai, le 21/06/2008 à 17^h 20***
* *

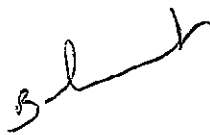
Il convient dès lors d'infirmer la décision du Juge des libertés et de la détention.

PAR CES MOTIFS

Infirme l'ordonnance entreprise.

Dit n'y avoir lieu à prolongation du maintien en rétention administrative de Monsieur ~~HANON~~

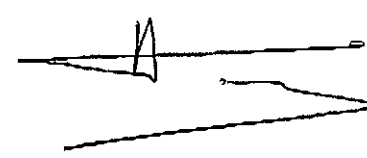
LE GREFFIER



Audrey BACHIMONT

LE CONSEILLER
DELEGUE

Anne THIEFFRY



Remis copie intégrale à l'intéressé et des voies de recours.
Le greffier

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Greffier en Chef

